

NATIONS
UNIES



Distr, LIMITEEE

UNEP(DEPI)/CAR WG.42/6

Février 2021

Original: ANGLAIS

Neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux espèces et espaces spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU STAC DE SPAW SUR LES DÉROGATIONS



RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU STAC DE SPAW SUR LES DÉROGATIONS

INTRODUCTION

La première réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole SPAW, La Havane (24-25 septembre 2001), dans sa décision I.7, a confié «des mandats spécifiques au STAC pour la création de groupes de travail *ad hoc* pour traiter ces questions et thèmes qui, en raison de leur complexité ou de leur niveau de spécialisation, nécessitent une attention particulière » Il existe quatre (4) groupes de travail *ad hoc* consacrés respectivement aux Aires Protégées, aux Espèces, aux Exemptions et le plus récent aux Sargasses. Des groupes de travail ont été créés par le STAC et récemment réapprouvés avec des mandats et des tâches spécifiques spécialement conçus à la suite du dernier STAC, au Panama en 2018. Ils sont composés d'experts désignés pour leurs compétences scientifiques et techniques reconnues, leur disponibilité et leur volonté d'être réactifs dans le groupe, et couvrir autant que possible le champ géographique et thématique du groupe de travail. Les experts peuvent être désignés par une ou plusieurs Parties, le Secrétariat y compris le CAR-SPAW, des observateurs ou un RAN. Une fois désignés, ils participent *intuitu personae*. Les groupes de travail sont actuellement tous présidés par le CAR-SPAW. Dans le cas où un consensus ne peut être atteint sur une tâche spécifique, le président garantit que la diversité des opinions est dûment reflétée dans les commentaires et les rapports aux parties contractantes et aux observateurs et finalement au STAC.

MANDAT ET COMPOSITION

Formellement établi en janvier 2020, le groupe de travail *ad hoc* du STAC sur les exemptions a les tâches suivantes assignées par les termes de référence des groupes de travail STAC (UNEP (DEPI) / CAR WG.42 / INF.12):

- *Tâche 1: examiner pour recommandations les rapports de dérogation soumis par les parties contractantes*
- *Tâche 2: Encourager l'utilisation du Format de Rapportage pour dérogations adoptées dans l'Article 11(2) du Protocole relatif aux Zones et à la Vie Sauvage Spécialement Protégées (SPAW) (UNEP (DEPI)/CAR WG 38/3)*
- *Tâche 3: Examiner le Rapport de dérogations des États-Unis (2017) et rapporter au STAC sur leurs conclusions, ainsi que le Rapport dérogations de Curaçao (2016) de même que toute autre information qui pourrait être fournie par le Gouvernement de Curaçao depuis la soumission initiale du rapport de dérogations.*

Le groupe de travail actuel sur les dérogations est composé de 11 experts provenant de 6 pays, 2 ONG et le Secrétariat (CAR-SPAW) (Annexe 1).

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Deux réunions d'introduction avec tous les groupes de travail ont été organisées en mars 2020 (18 et 24 mars). Elles avaient pour objectif de présenter les nouveaux experts nommés dans le cadre du Protocole SPAW, aux règles et aux objectifs des groupes de travail, et à créer une synergie parmi les experts chevronnés pour lancer une bonne dynamique de travail. 21 participants ont assisté à la première session et 19 participants à la seconde.

Les travaux du groupe de travail ont ensuite été divisés en réunions en ligne et examen et rédaction collaboratifs en ligne de documents et de recommandations. Des réunions ont été consacrées à discuter des tâches à accomplir, de la méthode pour y faire face, d'identifier et de discuter des points de désaccord potentiels et de valider les résultats du groupe de travail. Ils travaillent d'abord au niveau de la tâche et ensuite au niveau des sous-tâches. La plupart des travaux du groupe de travail ont été réalisés en ligne, sur des documents partagés que les experts ont rédigés en collaboration avec le soutien du CAR-SPAW et examinés.

Comme prévu par les termes de référence des groupes de travail, tous les courriels des groupes de travail ont été envoyés via la plate-forme virtuelle «TeamWork» et tous les documents finaux y ont été téléchargés. Cela a permis à tous les membres du groupe de travail (experts et CAR-SPAW) de suivre les échanges et les productions, y compris les nouveaux arrivants.

Les travaux du groupe de travail et les principaux produits sont présentés dans les paragraphes suivants.

TRAVAUX CONDUITS LORS DE LA BIENNALE 2019-2020

TÂCHE 1 - examiner pour recommandations les rapports de dérogation soumis par les parties contractantes (tâche 3)

Aucune proposition supplémentaire n'est venue d'une partie contractante en dehors de celles qui avaient été signalées pour examen lors du dernier STAC (voir tâche 3 ci-dessous).

TÂCHE 2: Encourager l'utilisation du Format de Rapportage pour dérogations adoptées dans l'Article 11(2) du Protocole relatif aux Zones et à la Vie Sauvage Spécialement Protégées (SPAW) (UNEP (DEPI/ CAR WG 38/3)

Méthodologie

Une première réunion a été organisée le 05/05/2020. L'objectif principal était d'établir une session de brainstorming pour identifier comment un tel objectif pourrait être atteint et derrière cela le fait que les pays rapportent davantage sur l'application des engagements SPAW et la protection des espèces. En choisissant de ne pas se concentrer uniquement sur le format des rapports, ils sont partis des rapports existants (rapports biennaux s de pays, rapports de dérogation) vers des pistes identifiées. Le groupe de travail (et le président) a eu accès à deux rapports nationaux biennaux, l'un des Pays-Bas et l'autre de la Colombie. Il avait également accès au rapport sur les dérogations des États-Unis et au rapport sur les dérogations de Curaçao à examiner, mais qui pourraient également être utilisés comme exemples par les experts.

Le 02/06/20, un projet qui rassemble des informations, des réflexions et des idées sur la manière dont les Parties contractantes se conforment à l'article 11 (2) du Protocole SPAW a été téléchargé sur la plateforme Teamwork. ; Les commentaires étaient qu'il résumait bien les discussions.

Document final: UNEP (DEPI) / CAR WG.42 / INF.21- Conformité au Protocole SPAW, un rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur les dérogations.

Résultats et points clés

Dans le cas des Pays-Bas caribéens, les dérogations sont pour des raisons de recherche, pour lesquelles le format de rapport du Protocole SPAW n'est pas pratique car le dépôt de rapports pour chaque espèce représente trop de travail pour les permis de recherche. Dans le cas de la Colombie, le rapport biennal de pays couvrant la période de deux ans du 01/01/2017 au 31/12/2018 n'indique aucune demande de dérogations de la part de cette partie contractante.

Les rapports sur les dérogations des États-Unis et de Curaçao peuvent servir d'exemples pour améliorer l'efficacité de la procédure dérogatoire. En particulier, le rapport américain peut servir d'exemple de rapport programmatique qui résout le problème d'une procédure excessivement lente et lourde pour déposer des rapports pour des espèces individuelles dans le domaine de la recherche (permis).

Les experts ont déclaré que l'attention était centrée sur l'inscription des espèces, mais qu'il n'y avait pratiquement pas d'examen de la législation et des mesures de protection mises en œuvre par toutes les Parties. De plus, peu de pays remplissent des dérogations, en partie parce qu'ils savent que le protocole n'a

aucun moyen de mise en application ou parce qu'ils ne savent pas quand ils doivent faire rapport. Un autre problème soulevé est que le format des rapports semble être créé par des personnes connaissant le fonctionnement des protocoles et des conventions plutôt que par les rapports techniques proprement dits.

Recommandations:

- Utiliser les informations existantes (utiliser les rapports nationaux lorsqu'ils existent au niveau de la Convention et du Protocole) pour identifier ce qui est mis en œuvre par les pays pour se conformer au protocole et examiner les rapports des États-Unis et de Curaçao à la fois pour identifier les recommandations à fournir aux parties mais aussi pour examiner les formellement pour le prochain STAC
- Demandez au Secrétariat de contacter les pays qui ne respectent pas le protocole et de fournir davantage de rapports biennaux.
- Encouragez les pays à faire davantage rapport et à désigner des experts ou des représentants au Groupe de travail.
- Encourager l'utilisation du format de rapport mais aussi de rapporter même s'ils utilisent un autre format, à condition qu'il fournisse les informations nécessaires .
- Clarifier la position que le STAC devrait prendre devant les Parties SPAW autorisant toujours la chasse aux espèces protégées. Une évaluation de la situation pourrait être effectuée pour mieux lutter contre le manque de mesures de gestion et de protection efficaces.
- Utilisez les réseaux au niveau du terrain (exemple WIDECAST) de manière collaborative.

TÂCHE 3 - Examiner le Rapport de dérogations des États-Unis (2017) et rapporter au STAC sur leurs conclusions, ainsi que le Rapport de dérogations de Curaçao (2016) de même que toute autre information qui pourrait être fournie par le Gouvernement de Curaçao depuis la soumission initiale du rapport de dérogations.

Methodologie

Les dérogations américaines et les rapports de dérogation de Curaçao ont été téléchargés pour la première fois pour examen sur la plate-forme TeamWork en avril 2020. Quatre experts ont fait des commentaires via TeamWork soit, Ana Maria Gonzalez Delgado, Angela Somma, Courtney Vail et Julia Horrocks.

Un guide pour mener une évaluation précise du rapport de dérogations des États-Unis et de Curaçao a été envoyé à tous les experts le 01/12/20 pour compléter les observations générales reçues. Cette évaluation a été élaborée selon des critères spécifiquement énoncés à l'article 11. Les commentaires ci-dessous ont été fournis.

Résultats et points clés

Concernant le rapport des États-Unis, les observations suivantes ont été faites:

- Le rapport rend compte des activités que les États-Unis ont menées ou envisagent de mener et se conforment ainsi aux dispositions du protocole SPAW (article 11 (2)).
- Bien qu'il n'inclue pas l'étude d'impact sur l'environnement en annexe, qui est citée au point 6 du document UNEP (DEPI) / CAR IG.37 / 3 en complément, il s'agit d'un rapport de dérogation programmatique. Ainsi, les évaluations environnementales élaborées pour chaque dérogation sont accessibles via les liens vers les permis et autres documents fournis dans le rapport des États-Unis pour les dérogations individuelles.
- Le rapport de dérogations des États-Unis ne fait pas référence aux installations d'exposition publiques qui peuvent nécessiter une exposition publique ou un permis d'importation en vertu de la MMPA, et qui peuvent être considérées comme une activité exemptée en vertu de SPAW à des fins éducatives ou scientifiques. Néanmoins, il a été précisé que lorsque les États-Unis ont ratifié le Protocole SPAW, ils ont émis une réserve à l'article 11 (1) qui se lit comme suit: "Les États-Unis ne se considèrent pas liés par l'article 11 (1) du

Protocole dans la mesure où les États-Unis La législation des États autorise le prélèvement limité de la flore et de la faune énumérées aux annexes I et II

(A) qui est accessoire, ou

(B) à des fins d'exposition publique, de recherche scientifique, de photographie à des fins éducatives ou commerciales, ou de sauvetage et de réhabilitation. "

- Par conséquent, ces interdictions ne sont pas applicables aux États-Unis. Les États-Unis ont volontairement signalé des dérogations et des permis / autorisations supplémentaires délivrés en vertu de l'ESA et de la MMPA dans leur rapport de dérogation, mais ils n'étaient pas tenus de déclarer les dérogations ou les autorisations (y compris les informations affichées au public) lorsque l'interdiction sous-jacente ne s'appliquait pas aux États-Unis en raison à la réservation.

Les rapports ex post des États-Unis offrent une portée ponctuelle qui facilite le partage d'informations. Ce fonctionnement donne la possibilité de soumettre des informations avec plus de flexibilité. En outre, les rapports programmatiques résoud le problème d'une procédure excessivement lente et lourde pour déposer des rapports pour des espèces individuelles dans le domaine de la recherche (permis).

Concernant le rapport Curaçao, les commentaires suivants ont été formulés:

- Le rapport rend compte des activités que Curaçao a menées ou prévoit de mener et se conforme ainsi aux dispositions du protocole SPAW (article 11, paragraphe 2)

- Le rapport est présenté ex ante à la dérogation et traite d'une activité de dragage ayant un impact possible sur quelques espèces énumérées dans le protocole.

- Il adopte le format de l'annexe A du "Document UNEP (DEPI) / CAR IG.37 / 3." et il est devenu le cas pilote du Groupe de travail sur les dérogations.

- Bien qu'il respecte le format du document «UNEP (DEPI) / CAR IG.37 / 3.», le rapport ne comporte pas d'annexe à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), qui est citée comme complément au point 6 dudit document .

- Dans ce rapport, il existe des différences conceptuelles par rapport à certains termes (par exemple compensation, atténuation, restauration), comme mentionné dans le STAC Miami 2016.

CONCLUSION GÉNÉRALE DU CAR-SPAW

Le CAR-SPAW tient d'abord à remercier le groupe pour son dévouement, son engagement et son travail tout au long de la période.

Compte tenu des contributions réfléchies des experts, le CAR-SPAW recommande au STAC de:

→ Encouragez les pays à faire davantage rapport et à désigner des experts ou des représentants au Groupe de travail.

→ Encouragez-les à utiliser le format de rapport mais aussi à signaler même s'ils utilisent un autre format, à condition qu'il fournisse les informations nécessaires.

→ Clarifier la position que le STAC / COP devrait adopter devant les Parties SPAW autorisant toujours la chasse aux espèces protégées. Une évaluation de la situation pourrait être effectuée pour mieux lutter contre le manque de mesures de gestion et de protection efficaces.

→ Demander au Secrétariat de contacter les pays qui ne respectent pas le protocole et de fournir également davantage de rapports biennaux.

→ Demander au Groupe de travail de s'associer au groupe de travail Espèces, notamment en ce qui concerne sa tâche 4 (améliorer la gestion des espèces répertoriées)

→ Utiliser les réseaux au niveau du sol (exemple WIDECAST) de manière collaborative

→ réviser le mandat si nécessaire et notamment son annexe (mettre à jour les tâches actuelles du groupe de travail).

ANNEXE: LISTE DES EXPERTS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DÉROGATIONS

Nom de l'expert	Affiliation
Julia Horrocks	Barbados
Kelly Moreno	Colombia
Ana Maria Gonzalez- Delgadillo	Colombia
Otto Cordero	Dominican Republic
Jean Vermot	France
† Paul Hoetjes	Netherlands
Eric F. Salamanca	Turks and Caicos
Kristen Koyama	USA
Angela Somma	USA
Courtney Vail	AWI
James Franks	GCFI
Sandrine Pivard	SPAW-RAC/ chair